



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

314 - Actions éducatives et de formation en faveur des jeunes

Proposition d'approbation d'un projet de convention entre le Département du Bas-Rhin et le Défenseur des Droits relative à l'accueil de volontaires en service civique

Rapport n° CP/2016/598

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin, conformément à sa politique en faveur de la jeunesse, accueille des volontaires en service civique. Afin d'encadrer l'intervention des volontaires en service civique retenus pour la mission "Jeunes Ambassadeurs du Droit des Enfants", il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Défenseur des Droits et le Département du Bas-Rhin.

L'accueil de volontaires en service civique constitue un axe prioritaire du Département en faveur de l'engagement des jeunes, décidé par le Conseil Général lors de la session plénière du 25 octobre 2010. Le Département du Bas-Rhin accueille 42 volontaires pour la promotion 2016-2017, qui assureront des missions variées au sein des directions et services de la collectivité. Pour ce faire, le Département dispose d'un agrément délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (Etat).

Six de ces volontaires en service civique assurent une mission consistant à promouvoir les droits des enfants et la non-discrimination. Ils sont nommés « Jeunes Ambassadeurs du Droit des Enfants » (JADE). Leur action entre pleinement dans les orientations et les objectifs du Défenseur des Droits, institution dont la mission première est de promouvoir le droit des enfants (Convention des Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989).

Leurs interventions se déroulent principalement au sein des collèges du Département, en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et auprès de futurs candidats aux fonctions d'animateurs (BAFA). Les JADE interviennent également auprès des jeunes pris en charge dans des structures spécialisées (établissements sociaux relevant de l'aide sociale à l'enfance, instituts médico-éducatifs, etc...). Dans ce cadre, leur action est menée en coordination étroite avec la Mission Enfance Famille du Département.

Afin d'encadrer l'intervention des volontaires en service civique retenus pour cette mission, une convention de partenariat doit être conclue entre le Défenseur des Droits et le Département du Bas-Rhin, permettant de fixer les conditions générales d'accueil et les moyens mis en œuvre pour la réalisation des missions confiées, notamment en matière de formation.

Le projet de convention est annexé au présent rapport et il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes de ce projet de convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Défenseur des Droits pour la période allant du 1er septembre 2016 au 30 août 2017 et d'autoriser son Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY